

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

---

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Non soutenu

N° AS53

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 6 BIS

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« L'évolution de la mise en œuvre de la stratégie décennale d'accompagnement et de soins palliatifs fait l'objet d'un débat chaque année devant le Parlement avant l'examen du projet de loi de finances. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le contrôle régulier par le Parlement, avant les débats budgétaires, de la bonne mise en œuvre de la stratégie décennale d'accompagnement et de soins palliatifs.